

LA NOUVELLE OFFRE FAITE AU QUÉBEC EN CE QUI A TRAIT À LA
RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A la suite de la dernière lettre adressée au ministre des Finances du Québec par le ministre des Finances canadien, dont j'ai la copie entre les mains, et je tiens à l'en remercier de tout cœur, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il y a de nouveaux développements dans ce conflit? Est-ce que la proposition faite par le ministre des Finances canadien à la province de Québec a été reçue avec enthousiasme ou bien est-ce qu'il y a de la réticence ou encore des possibilités de règlement de ce conflit que je considère comme très grave étant donné la situation économique au Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Voici monsieur le président. Pour faire face à la situation particulière qui s'était présentée après les propositions unilatérales de M. Parizeau, j'ai modifié ma proposition après avoir consulté certains de mes collègues, ministres des Finances des autres provinces, qui avaient pris des engagements en fonction de ma proposition. J'ai modifié la mienne et j'ai offert à M. Parizeau de réduire de 2 p. 100 la taxe de vente pour les autres articles vendus au Québec et de payer la note au complet. Je suis très étonné que M. Parizeau veuille priver les contribuables et les consommateurs du Québec de cette occasion. J'ose espérer que lorsque la période électorale sera passée, à un moment donné au cours de l'année, M. Parizeau se rendra compte qu'il est futile de faire perdre cette somme d'argent au Québec, et que nous pourrions trouver une solution d'entente.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que les choses ne semblent pas s'améliorer, le ministre des Finances serait-il disposé à corriger la situation, parce que la diminution de la taxe de vente a pour but de permettre aux consommateurs d'avoir plus d'argent dans leurs goussets, alors que cela peut se faire par un autre moyen? Est-ce que le ministre des Finances serait disposé à administrer ce domaine en fonction de la juridiction fédérale, et à laisser les provinces exercer leur juridiction, en diminuant la taxe au niveau du manufacturier, ce qui est de juridiction fédérale? On atteindrait ainsi le même but, on donnerait les mêmes avantages à tous les consommateurs canadiens et il n'y aurait alors pas de dispute. Est-ce que le ministre est disposé à considérer cette proposition?

M. Chrétien: Monsieur le président, au moment de la préparation de mon budget, j'ai envisagé la possibilité de couper la taxe de vente fédérale, et si je n'avais pas pensé pouvoir en venir à un accord avec la plupart des provinces, j'aurais adopté cette voie. La raison pour laquelle je n'ai pas choisi ce moyen, c'est que la taxe de vente fédérale est perçue au niveau du manufacturier, et je n'ai pas la certitude que la coupure d'impôt à ce niveau-là aurait atteint les consommateurs, tandis que la taxe de vente provinciale pour sa part est payée après que le prix est fixé, et tous les économistes au Canada, la Chambre de commerce et plusieurs autres organismes, préconisaient la coupure de la taxe de vente provinciale. Voilà pourquoi j'ai offert de leur aider. Évidemment, si au cours des cinq ou six prochains mois M. Parizeau maintient sa position, nous étudierons peut-être la solution de rechange que l'honorable député propose, mais à ce moment-là, si j'employais cette

Questions orales

technique, les bénéfiques ne seraient pas seulement pour le Québec mais pour le reste du Canada. Il faut tenir compte, étant donné les circonstances, si M. Parizeau veut priver le Québec de 185 millions de dollars, il faut essayer de trouver une solution qui serait acceptable au gouvernement fédéral et aux ministres des Finances des autres provinces.

LES PERTES D'EMPLOIS AU QUÉBEC—ON DEMANDE SI LE
GOUVERNEMENT TIENT COMPTE DE LA PROPOSITION DU
QUÉBEC AU SUJET DE LA TAXE DE VENTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, en dépit de la déclaration du très honorable premier ministre hier, je poserai la question suivante comme un bon fédéraliste, et non pas comme un séparatiste. L'honorable député qui a déjà posé une question a constaté, hier, que le vote unanime inclut les bons libéraux à l'Assemblée nationale à Québec. Étant donné le vote unanime pour appuyer la proposition de M. Parizeau, et étant donné que dans le secteur manufacturier au Canada 30,000 des 36,000 emplois ont été perdus dans la province de Québec dans un secteur traditionnel comme le textile, est-ce que le ministre considère sérieusement maintenant la proposition de M. Parizeau sans nous accuser nous de «séparatistes»?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai déjà fait des remarques à ce sujet. Si M. Parizeau veut se servir de son budget pour aider enfin l'industrie de la chaussure et du textile, chose que nous avons faite depuis plusieurs mois lorsque nous avons imposé des quotas pour limiter les importations, je crois qu'il est libre de le faire. Si M. Parizeau veut à ce moment-ci couper la taxe de vente sur les vêtements d'enfants, taxe qu'il a imposée l'an dernier, lorsque tout le monde disait que c'était une erreur bête, s'il veut corriger ses erreurs, ce n'est pas à nous de payer la note.

Monsieur le président, je crois qu'aucune autre province n'avait jamais imposé une taxe de vente sur les vêtements d'enfants. Alors si M. Parizeau avec son budget veut l'enlever, cela le regarde. Mais moi j'ai fait une proposition qui a été acceptée par les autres ministres des Finances. Nous avons présenté comme gouvernement fédéral aux neuf autres provinces certaines propositions, et M. Parizeau, pour sa part, arrive après le fait, comme un joueur d'hockey qui arrive sur la glace après que les autres sont rendus dans la chambre, et essaie de compter des buts. Je trouve que c'est un peu ridicule.

QUÉBEC—ON S'OPPOSE AU MOT SÉPARATISTE À L'ÉGARD DE LA
TAXE DE VENTE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que récemment le ministre des Finances faisait part, par un petit document, à ses collègues qu'il qualifiait la proposition du Québec de mesure séparatiste, étant donné le vote unanime donné hier soir à l'Assemblée nationale, étant donné aussi que les cousins du ministre, les députés libéraux, ont endossé unanimement la proposition faite par le Québec, est-ce que le ministre des Finances serait assez honnête pour retirer ce qualificatif «séparatiste» et pour répondre à l'ensemble des Québécois, parce que tous les partis du Québec sont d'accord pour rejeter le qualificatif du ministre des Finances et pour donner justice, ne serait-ce que par respect, à sa propre province?